

Excusés : A. Rahis, J. Gallin-Martel (Pouvoir à S. Pontarollo), G. Glenisson (Pouvoir à L. Glad), J.P. Mailles (Pouvoir à B. Belony)

**Informations sur le fonctionnement du CDDRA** (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes), Il est rappelé que la commune peut encore déposer des dossiers sur les thématiques du contrat. La subvention du City-Stade est accordée pour un montant 16 925€. Celle des jardins familiaux sera confirmée sur production d'une attestation de mise en réseau avec les communes voisines qui ont des jardins familiaux ou partagés et de transmission du règlement intérieur de l'Association orienté vers le jardinage biologique.

**Information du maire concernant les commissions municipales** : Les élus du groupe « Une envie d'avenir pour Nivolas-Vermelle » ont souhaité participer aux commissions. Ils seront invités aux commissions suivantes : Bernard Belony : Finances et Urbanisme, Brigitte Pradier : Scolaire et jeunesse, centre de loisirs, Jean-Pierre Mailles : Travaux bâtiments et voirie et sports.

**Facturation par la CAPI du coût d'instruction des autorisations d'urbanisme** : Le Code de l'Urbanisme (article R423-15) et le Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communes de déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par la mise en place d'une convention de prestation de services (CGCT article L5216-7-1) ou grâce à la création d'un service commun (CGCT article L5211-4-2). Ce service mutualisé ne vaut pas transfert de compétences, les maires conservant la responsabilité juridique de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Dans le cadre de la mutualisation ce service sera facturé aux communes sur la base du coût de revient diminué de 30% pris en charge par la CAPI. Le conseil municipal par 10 voix pour et 7 abstentions accepte la mise en place du service mutualisé

**Participation du club de badminton aux frais d'occupation du gymnase du Lycée Saint-Marc** : Par une délibération du 25 Août 2014, la commune avait instauré une participation du club de badminton basée sur le montant qui dépasse le tarif de référence du Conseil Régional. Le tarif horaire du lycée est ramené à 15€ de l'heure. La participation du Badminton sera donc de 1€ de l'heure soit 3€ la séance. Pour la saison 2015-2016, le Badminton a obtenu un créneau supplémentaire d'une heure le jeudi au Lycée Saint Marc. Proposition de la répartition suivante (3h prises en charge par la commune, 1h prise en charge par le Club de Badminton. (Unanimité)

**Fixation des tarifs des garderies** : Il est proposé de fixer les tarifs suivants pour les garderies. Séance du matin, de 7h30 à 8h45 : 1€, séance du soir, de 15h45 à 18h00 : 1,50€, récré-goûter, de 15h45 à 16h15, pour ceux qui ne restent pas à la garderie : 0,50€. Les animations péri-scolaires sont gratuites pour les enfants inscrits à la garderie du soir. (14 voix pour, 3 abstentions)

**Information sur la situation du débit de tabacs à Nivolas-Vermelle** : La recette de la commune a été suspendue, dans un premier temps, puis elle a fait l'objet d'une fermeture définitive et malgré nos démarches, nous n'avons pu obtenir sa réouverture, considérée par les douanes comme l'ouverture d'un nouveau bureau. Aujourd'hui, compte-tenu de la fermeture des bureaux de Champier et de Sérézin de la Tour, le Service des Douanes accepte de revoir sa position. Cette démarche sera traitée

comme une ouverture nouvelle, avec consultation de l'ensemble des buralistes du département et s'il n'y a pas de candidat, appel d'offre auprès de tous les commerçants de la commune.

**Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer:

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Le Conseil Municipal s'associe à cette action et adopte la motion de l'AMF (Unanimité)

**Révision du tarif de location de la salle pour tous réunion de travail :** Des entreprises sollicitent régulièrement la commune en vue de louer une salle afin d'organiser des réunions de travail de deux heures environ, mais les tarifs en cours sont parfois inadaptés car ils ne comportent pas d'option ½ journée. Il est proposé d'instaurer, pour la salle pour tous, le tarif suivant : Location pour réunion de travail : journée (200 €) contre 210 actuellement. Location pour réunion de travail : ½ journée 100 € (unanimité)

**Installation d'un dispositif de ralentissement rue du Bas-Vermelle :** La société EIFFAGE a établi un devis de 4 518 € TTC pour la pose de bordures rue du Bas-Vermelle, afin de rétrécir la chaussée au droit de la pose d'un coussin berlinois. Le dispositif permettra de donner la priorité aux voitures venant du carrefour de Pillot. Dans un premier temps, les bordures seront posées et le coussin berlinois sera mis en place, si nécessaire. (Unanimité)

**Point à temps 2015 afin d'entretenir les chaussées :** devis de la Société EIFFAGE : Reprise de chaussée – gravillonnage - 11 310 € TTC (Unanimité)

**Acquisition d'un complément au praticable de la gymnastique :** Lors du changement du praticable, pris en charge par la commune, le changement avait porté sur la surface du praticable de la salle spécialisée de gymnastique (Une surface qui n'est pas homologable). Toutefois, lors des compétitions le praticable est installé dans la grande salle et afin d'être homologué, il convient de le compléter par une travée supplémentaire. En vue de cette homologation, la commune avait acheté à la Fraternelle une moquette d'occasion. L'Espoir Gymnique a un devis de 801,00€ HT concernant l'acquisition de la travée supplémentaire. Accord du Conseil Municipal de prendre en charge l'acquisition de la travée complémentaire. (17 voix pour, 1 abstention)

**Demande d'arrêté de Catastrophe Naturelle :** Dans la nuit du 13 au 14 Juin 2015, un très gros orage s'est abattu sur la commune et surtout sur les communes limitrophes qui sont dans le haut du bassin versant de l'Agny : Succieu, Châteauvilain, Eclose-Badinières. Une crue rapide de la rivière s'en est suivie, entraînant plusieurs débordements : au pont de Ravineaux où le dispositif de crues a fonctionné et il n'y a pas eu de dégâts, au hameau des Chaumes entraînant l'inondation de

dépendances dans deux maisons d'habitation et surtout dans l'entreprise Moxon Timber Europe (négoce de bois) où les dégâts ont été très importants et évalués à 50 000€ par le chef d'entreprise, sans entraîner d'interruption d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le classement de cet épisode orageux en catastrophe naturelle, au vu des dégâts importants entraînés par la crue. (Unanimité)

**Avis sur un projet de repositionnement de la mini-crèche privée des Eparres :** En 2010, la commune avait été contactée par la Société « Les Campacrèches » qui gère huit mini-crèches sur l'Isère, le Rhône et le Puy de Dôme. La société n'avait pas trouvé de site sur la commune et s'était implantée dans une maison individuelle dans le village des Eparres. La mini-crèche des Eparres fonctionne depuis 5 ans, mais le personnel, comme une partie des parents habitent Bourgoin-Jallieu, ce qui pose des problèmes d'accès. Les Campacrèches ont pris contact avec le propriétaire d'un local disponible sur Nivolas-Vermelle. Il s'agit d'une des cellules appartenant à M. Monge sur la RD 1085 près du rond-point de Ruffieu, en face des Fromentiers. Actuellement, sur les Eparres, il y a quelques enfants de Châteauvilain, Succieu, Eclose-Badinières, Meyrié, Nivolas et les autres sont de Bourgoin-Jallieu. Proposition de donner un avis favorable au projet de repositionnement de la mini-crèche privée actuellement implantée aux Eparres. (17 voix pour, 1 abstention)

**Réfection de l'armoire électrique du gymnase – tarif jaune :** Depuis plusieurs mois des dysfonctionnements importants sont constatés au niveau de l'électricité du gymnase entraînant des disjonctages à tous moments et grillant les moteurs des rayonnants gaz. La stabilité de l'alimentation a été vérifiée par ERDF et ne présente aucun problème de surtension. Une expertise a été demandée à l'Ybelec qui conclut à une réfection totale de l'armoire électrique qui a 28 ans et dont certains éléments ont été changés avec des éléments non compatibles avec le tarif jaune. Un premier devis a été déposé par l'Ybelec, pour un montant de 27975,31€ TTC. Un second devis a été établi par l'entreprise Cazeau Electricité de Coublevie, pour un montant de 25 752,00€ TTC. Compte-tenu de la connaissance de l'installation par l'Ybelec, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de confier les travaux à cette entreprise.

**Subvention exceptionnelle au Basket-Club de Nivolas :** Le Club s'est chargé de l'animation de la fête. Il a réglé directement des frais correspondant à l'animation. Décision de rembourser le montant des frais avancés pour un montant de 680€. (Unanimité)

**Analyse du fonctionnement du restaurant scolaire :** Deux devis sont examinés. Ils ne répondent pas aux mêmes questions. Des compléments seront demandés et seront examinés par la commission scolaire.

**Rando rollers trottinettes :** Activité organisée par le service santé de Bourgoin-Jallieu. Acceptation du circuit proposé. Quatre élus de Nivolas participeront à la sécurisation du circuit sur la commune.

**Réalisation d'un puits perdu sur le cheminement piéton d'accès à la garderie :** Une flaqué d'eau importante se forme au droit du terrain de basket. Le devis de l'entreprise Fassion pour réalisation d'un puits perdu pour un montant de 3 210,00€ TTC est accepté. (Unanimité)

**Déclarations préalables :**

Jb Prod : parcelle AE 679, 87 chemin du Canal, en zone Ua au PLU pour pose de 6 panneaux photovoltaïques en toiture.

SCI Chrisber : parcelle AD 320, 1395, rue du Vernay, en zone Nd au PLU, blanc et rouge BC au PPR, création d'un accès et construction d'une piscine.

M. Fontana : parcelle AE 450, 42, Allée G Pellet pour installation d'un boîtier climatiseur sous la galerie marchande, avec accord de la copropriété.

L. Fréchet : parcelle AB 710, 289, avenue de Ruffieu, en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bg1 et Rouge RV au PPR pour pose de deux velux sur les garages.

Abaque Géomètre : parcelle C 268, Rue de la Liberté, en zone Nc au PLU, Bleu Bcs, Bv et Bg1 au PPR, pour division de la parcelle en deux.

Green planet : parcelle AB 443, 27 Impasse des bleuets, en zone Ub au PLU, pour pose de 12 panneaux photovoltaïques en toiture.

ERDF : Parcelle AC 405, rue du Vernay pour pose d'un poste de transformation en vue d'alimenter la Zone d'Activités.

#### **Certificats d'Urbanisme :**

Me Jacquet : parcelles AC 386 et 387, en zone Ub au PLU, pour CU Informatif sur un terrain situé 276, rue du Bas Vermelle

Me Costes : parcelles AD 82 et 110, en zone Ua au PLU, Blanc et violet BC2 au PPR, pour CU Informatif sur bâtiment existant 199, route de Sérézin.

Me Costes : parcelles AH 65, 224, 231, 232 en zone Ua au PLU, pour CU informatif pour un ensemble situé 3304, RD 1085.

Me Costes : parcelle AB 717, 722, 723, en zone Ua au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU informatif, 47, Avenue de Ruffieu.

Me Jacquet : Parcelle AE 698, en zone Ua au PLU, pour CU informatif pour un terrain situé Impasse des Acacias.

Me Chapuis : parcelles AB 437 et 440, en zone Ui au PLU pour CU Informatif sur un terrain situé à Boussieu.

Me Costes : parcelles AC 284, 286 et 220, en zone Ub au PLU, bleu Bg et Rouge RC au PPR, pour CU informatif sur une construction située 1876, RD 1085.

#### **Permis de construire :**

O. Martinez : parcelle A 126p1, 534, rue du Bas-Vermelle, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une habitation de 191m<sup>2</sup> et d'un garage de 40m<sup>2</sup>.

